

 <p>Université Nice Sophia Antipolis</p> <p>U.F.R. Droit et Science Politique</p>  <p>FORMASUP PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR</p>	<p>Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR </p> <p><b>MASTER DROIT-ECONOMIE-GESTION</b> Mention : « Droit public »</p> <p><b>Master 2 Droit et Réglementation de la Santé des populations</b></p> <p>Responsable : M. le Doyen Christian Vallar, Professeur</p>	<p>Année Universitaire 2018-2019</p> 
---	---	--

Master rattaché au laboratoire de recherches du C.E.R.D.A.C.F.F. (Centre d'Études et de Recherches en Droit Administratif, Constitutionnel, Financier et Fiscal)

## Présentation et objectifs

- Développer les compétences des professionnels du secteur sanitaire et social en apportant une expertise complémentaire dans le domaine du droit appliqué à la santé, et une culture de la santé ou du management quelle que soit l'origine professionnelle de chacun.
- Favoriser une réflexion en commun des professionnels issus d'un cursus différent : directeur d'hôpital ou d'institution médico-sociale du secteur public ou privé, médecin, cadre soignant, juriste.

## Insertion professionnelle

Postes de directions dans les établissements privés (secteur sanitaire et médico-social).

Préparation aux concours administratifs nationaux notamment l'école des hautes études en santé publique (EHESP, ENSP).

Directeur d'hôpital ; directeur d'établissements et d'institutions médico-sociales

Cadres administratifs qualifiés pour les établissements et institutions de santé et médico-sociales, publiques et privées.

## Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 « Santé des populations » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit ou diplôme jugé équivalent.

**Sélection sur dossier.** Capacité d'accueil : 25 étudiants.

## Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP :

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez ASURE Formation – Tel. + 33 (0)4.92.00.13.30 - Web : [unice.fr/asure](http://unice.fr/asure)

## Préparer le Master Santé des populations en alternance

Il est possible de préparer ce Master **en alternance**, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

**Renseignements auprès du bureau 206 :** Tel. : + 33 (0)4.92.15.71.49 ou + 33 (0)4.92.15.70.94

Courriel : [droit.scolarite.master2@unice.fr](mailto:droit.scolarite.master2@unice.fr)

## Organisation générale

La formation se déroule sur une année universitaire (rentrée à déterminer chaque année avec le laboratoire).

Les cours sont **rassemblés sur 2 jours dans la mesure du possible (jeudi/vendredi) tous les 15 jours, sauf exception (ex : séminaires)**

L'enseignement, sous la forme de cours magistraux et études de cas pratiques, poursuit deux objectifs complémentaires :

- une acquisition de connaissances et une expertise en matière de droit de la santé, santé publique, management basé sur des enseignements et une diffusion de documentation permettant une actualisation permanente,
- une appropriation de « savoir faire » permettant aux dirigeants (ou futurs dirigeants) de mettre en œuvre sur le terrain les pratiques adaptées sur la base d'exercice et de cas concrets, expériences vécues par les professionnels.

Mémoire rédigé sous la direction d'un enseignant du Master.

## Programme des études (sous réserve de modifications)

### Semestre 1

Description de la formation	Nombres d'heures	ECTS	Coefficient
<b>UE 1 – Organisation du dispositif sanitaire, social et médico-social</b>	<b>45</b>	<b>6</b>	<b>3</b>
<b>UE 2 – Coopération sanitaire internationale et Europe de la santé</b>	<b>20</b>	<b>6</b>	<b>1</b>
<b>UE 3 – Enseignement commun</b>	<b>20</b>	<b>6</b>	<b>1</b>
<b>UE 4 – Méthodologie</b>	<b>28</b>	<b>12</b>	<b>1</b>
Méthodologie du mémoire	10		
Séminaires obligatoires	18		
<b>TOTAL SEMESTRE 1</b>	<b>113</b>	<b>30</b>	

### Semestre 2

Description de la formation	Nombres d'heures	ECTS	Coefficient
<b>UE 5 – Sécurité sociale et santé publique</b>	<b>40</b>	<b>6</b>	<b>3</b>
<b>UE 6 –Le droit, le malade (ou résident) et les professions de santé</b>	<b>44</b>	<b>6</b>	<b>1</b>
<b>UE 7 – Méthodologie</b>		<b>18</b>	<b>2</b>
Méthodologie du mémoire			
Séminaires obligatoires			
<b>TOTAL SEMESTRE 2</b>	<b>84</b>	<b>30</b>	

**Elément facultatif semestriel :** Activités sportives bonus (max : 0.25 points)

**Stage 1 mois minimum obligatoire, sauf pour les professionnels.**

### Contrôle des connaissances

**Pour les examens du 1er semestre, les épreuves sont les suivantes :**

- un écrit de 5 h, portant sur un enseignement de l'Unité 1 choisi par l'équipe pédagogique, noté sur 60
- un oral, portant sur un enseignement de l'Unité 2 choisi par l'équipe pédagogique, noté sur 20
- un écrit, portant sur l'Unité 3, noté sur 20
- une note en contrôle continue sur l'Unité 4, noté sur 20

**Pour les examens du 2ème semestre, les épreuves sont les suivantes :**

- un écrit de 5 h, portant sur un enseignement de l'Unité 5 choisi par l'équipe pédagogique, noté sur 60
- un oral, portant sur un enseignement de l'Unité 6 choisi par l'équipe pédagogique, noté sur 20
- un mémoire/rapport de stage, portant sur l'Unité 7, noté sur 40

**Il n'y pas de note éliminatoire. Il y a une session d'examen par an.**

**Les unités à l'intérieur d'un même semestre se compensent. Il y a également compensation entre les semestres.**

**Bonus « Sport » facultatif :**

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les étudiants ayant obtenu un titre "FFSportU" peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute aux points du semestre, dans les mêmes conditions que le bonus précédent, avec lequel elle n'est pas cumulable. Le bonus est attribué sous réserve de la certification du résultat par le Bureau des Sports lors des délibérations.

**Plagiat**

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

**Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :**

**Faculté de Droit et Science Politique**

Bureau Pédagogique Master 2 (Bureau 206) - Avenue Doyen Louis Trotabas 06050 NICE Cedex 1

Tel. : + 33 (0)4.92.15.70.94 ou + 33 (0)4.92.15.71.49 Courriel : [droit.scolarité.master2@unice.fr](mailto:droit.scolarité.master2@unice.fr) Web :

[droit.unice.fr/](http://droit.unice.fr/)

**ou le secrétariat du CERDACFF:**

Madame LÉZÉ Amélie (bureau 445, Campus Trotabas)

Courriel : [cerdacff@unice.fr](mailto:cerdacff@unice.fr)

Tel. : + 33 (0)4.92.15.70.41